



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION DU « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX »

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey : QUE, conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c E-15.1.0.1), **que le règlement 591-3** relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 09 mai 2022 pour donner suite au dépôt du 05 avril 2022.

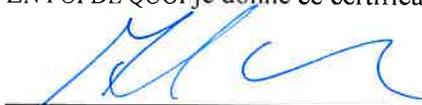
Ce règlement indique :

- 1- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2- Les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- L'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- Les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Le règlement du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible dans les bureaux de la municipalité situés au 1205, rue de l'Église à Saint-Félix-de-Kingsey, aux heures ordinaires d'affaires, une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Je, Alexandre Côté, directeur général / secrétaire-trésorière, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **RÈGLEMENT NO : 591-3 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** » aux endroits prévus à cette fin conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication le dixième jour de mai 2022.


Alexandre Côté

Directeur général / secrétaire-trésorier